

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du 04 décembre 2023**

**Date de la convocation 28/11/2023**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 8 / Votants : 8**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph

Mme CONDON Michèle

Mme GAILLOT Nicole

Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. MARCAUD Hugues

Mme SALGUES Marinette

M. LABONNE Gérard

Mme BRUYERE Mireille

**Absents excusés avant donné procuration :**

**Absents excusés :**

M. DESCAMPS Guillaume

**4- Aide au chauffage : revalorisation du montant pour l'année 2023-2024**

Chaque année, le CCAS accorde une aide au chauffage aux personnes âgées de plus de 65 ans, sous conditions de ressources. La demande d'aide se fait en mairie sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Une seule demande par foyer et par période est acceptée. Cette aide est attribuée en fonction de l'évolution de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Pour l'année 2023-2024, Monsieur le Président propose de fixer le plafond d'attribution de l'aide au chauffage à :

- 11 533,02 € pour une personne seule ;
- 17 095,06 € pour un couple.

En se basant sur l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, il est proposé de fixer le montant de l'aide pour l'année 2023-2024 à **718,00 €**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**Vote POUR à l'unanimité**

Fait à Saint-Yorre, le 05 décembre 2023,

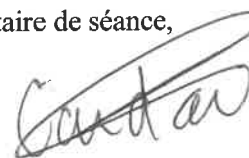
Le Président,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,



Michèle CONDON

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-003-260303581-20231207-DEL IBE36\_20